

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ LE 10 SEPTEMBRE 2025 À 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT RÉUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : MICHAUT Gérard, Maire, GUERET Brigitte, HERNANDEZ Christophe, HERVÉ-BARRE Michèle, LALIGANT Dorothee, LE ROY Alain, LUSIGNY Aurélien, MICHAUT Jean Philippe, RABATÉ-NANNI Marianne, SIMARD Patricia, DELAUNAY Sylvie, BOUCHER Michel, PROTAT Mélanie.

Absents excusés : /

Absents : Frédéric NOLET, Catherine BOULOGNE

Secrétaire de séance : Marianne RABATÉ-NANNI

1) Démission de Monsieur Le Roy de son poste d'adjoint

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Le Roy Alain de son poste d'adjoint tout en conservant son mandat de Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de son poste d'adjoint et de son souhait de conserver son mandat de conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

2) Délibération autorisant le Maire à encaisser les remboursements d'assurance et autres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération lui permettant d'encaisser pour le compte de la commune les remboursements des assurances et de tout autre organisme.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

3) Achat parcelles ZX 277=> 484m² / ZX 131 => 2m² / ZX 130 => 106m²

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'achat en début d'année de la parcelle ZX 278 pour l'implantation du stade urbain, dont la réalisation est actuellement en cours.

Il expose que cependant, la parcelle étant enclavée, pour une meilleure gestion, il serait préférable de faire l'acquisition de la parcelle la desservant (ZX277 pour 484 m²), ainsi que des deux toutes petites parcelles jouxtant le monument aux morts appartenant aux mêmes propriétaires (ZX130 pour 106m² et ZX131 pour 2m²), soit une surface totale de 592 m².

Un accord est passé entre les vendeurs et la commune pour une valeur de 13 024€, soit 22€ le m².

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

4) Permis de construire du parc photovoltaïque : demande de l'avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dépôt du permis de construire PC 089 255 25 00004 relatif à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol située sur la commune de Michery, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur celui-ci. Considérant la promesse de bail signée entre la Commune de Michery et la société Tensol3 autorisée par

délibération du 2022-51 du 06 juillet 2022, il est fait état au Conseil Municipal que le permis de construire est conforme au projet présenté depuis quelques années.

Après délibération, le conseil Municipal à l'unanimité donne un avis positif sur le projet d'implantation du parc photovoltaïque sur la commune de Michery

5) Participation financière de la commune concernant la mise en place d'une passerelle au niveau de l'écluse de Champfleuri

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de reconstruction du barrage de Champfleuri avec l'intégration d'une passerelle piétonne permettant l'accès à l'autre rive de l'Yonne. Le coût total de ce projet est évalué à 594 000€. Voies Navigables de France demande à la commune de Michery de se positionner sur le montant de sa participation pour cette passerelle.

Monsieur le Maire propose que la commune de Michery participe au projet pour la somme de 50 000€ maximum.

Après délibération, le conseil Municipal de Michery accepte la proposition de participation à hauteur de 50 000€ maximum et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y rapportant

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix Pour, et 2 Abstentions.

6) Non-valeur EMS / Éric Soler pour le café restaurant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la Trésorerie de Sens de passer en non-valeur des créances de la société AEMS/SOLER. Celles-ci seraient alors imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « créance éteinte », sur le budget concerné. Cette extinction de créances fait obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à la clause de meilleure fortune.

Le montant proposé des créances à admission en non-valeur s'élève à : 4674.14€ pour le budget principal Michery, et à : 1 489.42€ pour le budget annexe de l'eau.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de ces créances.

Après délibération, le Conseil Municipal veut poursuivre la procédure judiciaire afin de tenter de recouvrer tout ou partie des créances.

Il vote à l'unanimité Contre la proposition d'admission en non-valeur de ces créances.

7) Camping-car Park : Validation du projet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Camping-Car Park demande la position de la commune quant à la proposition d'implantation d'une aire de stationnement pour camping-car dans la zone de Sixte, conformément à la convention proposée au cours de l'été 2024. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil Municipal pour continuer l'instruction de ce dossier. Il précise que celui-ci est en lien avec le projet de voie verte en cours de création entre Sens et Vinneuf.

Après délibération, le conseil Municipal, accepte par 9 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions, que l'instruction de ce dossier se poursuive.

8) CERIG : contrat de maintenance des ordinateurs du secretariat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat de maintenance des ordinateurs du secrétariat de mairie avec la Société CERIG. Il prendra effet à compter du 01 Janvier 2026 pour une durée de trois ans pour un montant annuel de 647.06€ HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

9) CERIG : antivirus pour 2 portables

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis ANTIVIRUS pour 2 postes informatiques avec la Société CERIG, pour une durée d'un an et un montant annuel de 92€ HT (110.40€ TTC).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

10) Remboursement des frais avancés par Mr Michaut Gérard

Monsieur le Maire informe le CM qu'il a dû procéder à l'achat de matériel et ne pouvant payer en mandat administratif il a dû avancer les sommes suivantes : 14.43€ + 34.19€ = 48.62€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

11) Débat sans vote du PAD / PLUI

Il est rappelé que par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCYN, a défini les objectifs poursuivis par la procédure et a fixé les modalités de collaboration avec les communes membres et de concertation avec le public.

Le travail s'est ensuite engagé, accompagné par les services de la DDT de l'Yonne et s'est poursuivi avec le bureau d'études RIVIERE LETELLIER en groupement avec les cabinets BIOS, IRIS CONSEIL, ECODEV, POUILHE.

Conformément aux modalités de collaboration qui ont été définies, un travail étroit a été mené avec les communes dans l'optique de balayer l'ensemble des thématiques du projet afin de constituer un projet de territoire partagé.

L'Etat et les Personnes Publiques Associées ont également été associés à la procédure.

Les communes ont débattu en Conseil Municipal sur un premier projet de PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) en mai et juin 2025 ; le Conseil Communautaire a également débattu le 24 juin 2025. Le projet de PADD a cependant évolué pour tenir compte des différentes contributions.

Il est donc opportun que les Conseils Municipaux et le Conseil Communautaire débattent à nouveau sur le PADD dont la rédaction a évolué.

Le document contenant les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable modifié a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir le débat sur les orientations générales du PLUI.

Il est rappelé que les orientations générales du PADD sont organisées autour de 3 axes :

- AXE 1 : Valoriser les composantes paysagères, environnementales et patrimoniales de l'identité plurielle du territoire, vecteurs majeurs de son attractivité.
- AXE 2 : Renforcer cette attractivité dans la poursuite d'un développement soutenable et solidaire.
- AXE 3 : Et de son engagement dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique.

Les principaux points du débat ont porté sur :

- Le maintien de la qualité des eaux souterraines
- La définition des zones inondables

Le Conseil Municipal constate que les thématiques ont été abordées mais regrette que les thèmes abordés lors de la première discussion soient noyés dans des définitions génériques qui retirent toutes précisions aux différents points d'alerte énoncés.

12) Aménagement voirie sixte / Accès à la voie verte

Monsieur le Maire rappelle au CM que les travaux de création de la voie verte ont commencé. À l'occasion de ces travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire un aménagement

permettant de faciliter l'accès à la voie verte en partant de Michery. Il propose de procéder à la réfection de la voirie sur 120 mètres.

Un devis a été demandé à l'entreprise COLAS en charge des travaux de la voie verte ; le devis porte sur la somme de 18 580€ HT soit 22 296€ TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

I3) DM sur Budget Eau et Assainissement / BP Commune

Suite à des demandes du SGC de Sens (Service de Gestion Comptable), des modifications de comptes d'imputation doivent être réalisées pour des dépenses liées au remplacement de la chaudière de l'école, ainsi qu'au reversement de taxes à l'Agence de l'eau.

Communications du Maire et questions diverses

Affouages : réunion prévue avec l'O.N.F afin de traiter ce dossier d'ici fin octobre.

Ecole : L'école accueille 102 enfants. Des travaux ont été réalisés pendant les vacances (remise en peinture de diverses zones ; changement de 6 toilettes ; aménagement de la terrasse...).

Ouverture du café restaurant de la place depuis mi-juillet.

Installation du stade urbain. Plantation d'arbres en préparation. Remerciements aux personnes ayant participé au groupe de travail.

Atelier « Equilibre » pour les personnes âgées : lundi 15 septembre.

L'éclairage public : repassé en horaires d'hiver.

Festivités passées : Bravo pour la réussite et remerciements à tous les acteurs du Marché d'été nocturne en juin, de l'inauguration des tableaux du chemin de croix de l'église en juillet, et de la Saint Laurent en août.

Festivités à venir : 20 septembre : Foire d'automne (Comité des fêtes) ; 28 septembre : concours de belote (Amis du Village) ; 11 octobre : inauguration du stade urbain ; 11 et 12 octobre : salon des Arts (Association culturelle) ; 25 octobre réunion publique (Association des anciens combattants de Michery)

Coupures d'eau à prévoir dans quelques secteurs de Michery pour vérification des vannes. Une information sera diffusée dans les boîtes aux lettres

Réflexions en cours pour améliorer la limitation de vitesse au croisement de la départemental au niveau de Sixte.

Réinstallation de la sirène sur le toit de la Mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h25.